

Objet : Modification budgétaire N° 4 –
Exercice 2020 - Approbation

Voorwerp : Begrotingswijziging Nr. 4 – Dienstjaar 2020 -
Goedkeuring

RAPPORT AU CONSEIL

Bruxelles, le 06 décembre 2020

Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Nous avons l'honneur de vous présenter la modification budgétaire n° 4 de l'exercice 2020.

Cette modification est nécessaire suite aux éléments suivants :

- l'octroi d'une **prime régionale d'encouragement de 985 € bruts** en faveur du personnel du secteur d'aide et de soins bruxellois.
- la prévision budgétaire des **soldes non consommés en 2020 du subside fédéral** pour le volet personnel et le volet aide via des dépenses de prélèvements en vue d'alimenter un fonds spécifique qui sera utilisé en 2021.
- **l'adaptation de certains budgets** en fonction des suivis budgétaires réalisés.

Cette modification se **présente en équilibre** et n'engendre donc **aucune incidence financière sur la dotation communale**.

Il est à noter que la colonne « Budget 2020M » du tableau ci-après reprend les chiffres du budget 2020 modifié lors de la troisième modification budgétaire 2020.

2. Récapitulatif de la modification budgétaire 2020 n°4

2.1. *Récapitulatif du budget d'exploitation (tenant compte du correctif budgétaire)*

Recettes	Budget 2020 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Prestations	93.002.300	86.400	0	93.088.700
Transferts	229.656.601	4.228.900	0	233.885.501
Produits financiers	6.200	0	0	6.200
Prélèvements	9.053.087	891.000	0	9.944.087
Facturation interne	23.378.187	2.893.900	196.600	26.075.487
Total Recettes	355.096.375	8.100.200	196.600	362.999.975

Dépenses	Budget 2020 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Frais Personnel	148.221.500	1.065.500	248.100	149.038.900
Fr. Fonctionnement	35.659.800	457.800	0	36.117.600
Redistribution	125.351.900	3.244.500	1.340.000	127.256.400
Charges financières	6.419.300	30.000	0	6.449.300
Prélèvements	3.683.200	1.996.600	0	5.679.800
Facturation interne	23.378.187	2.893.900	196.600	26.075.487
Total Dépenses	342.713.887	9.688.300	1.784.700	350.617.487

Résultat Reporté	533.012	0	0	533.012
-------------------------	---------	---	---	---------

<i>Résultat Ordinaire</i>	12.915.500	-1.588.100	1.588.100	12.915.500
---------------------------	------------	------------	-----------	------------

Résultat d'investissement	-12.915.500	0	0	-12.915.500
---------------------------	-------------	---	---	-------------

Résultat global	0	-1.588.100	1.588.100	0
------------------------	----------	-------------------	------------------	----------

2.2. *Récapitulatif du budget d'investissement*

Recettes	Budget 2020 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Interventions	15.519.600	0	0	15.519.600
Aliénations	12.865.200	0	0	12.865.200
Financements	20.088.500	0	0	20.088.500
Prélèvements	9.982.200	99.600	0	10.081.800
Facturation interne	36.319.500	99.600	0	36.419.100
Total Recettes d'invest.	94.775.000	199.200	0	94.974.200

Dépenses	Budget 2020 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Contributions	1.619.900	0	0	1.619.900
Investissements	30.016.900	99.600	0	30.116.500
Dette	13.396.900	0	0	13.396.900
Prélèvements	26.337.300	0	0	26.337.300
Facturation interne	36.319.500	99.600	0	36.419.100
Total Dépenses d'invest.	107.690.500	199.200	0	107.889.700

<i>Résultat d'investissement</i>	-12.915.500	0	0	-12.915.500
----------------------------------	-------------	---	---	-------------

A reporter dans le résultat d'exploitation	12.915.500	0	0	12.915.500
--	------------	---	---	------------

Résultat global	0	0	0	0
------------------------	----------	----------	----------	----------

3. Budget d'exploitation

Les éléments explicatifs à ces modifications budgétaires sont les suivants :

- 1) l'octroi d'une prime d'encouragement de 985 € brut aux agents des maisons de repos, des établissements pour handicapés et du service d'aides aux familles. Cette mesure financée par la Région (Iriscare) induit les adaptations budgétaires suivantes :

- o des dépenses supplémentaires en matière de personnel d'un montant de 1.065.500 €.

Coût de la mesure 985 €	Brut prime	Cot. ONSS à payer	Exonération ONSS art 60	Cot. Pat. Interne
1.065.500	831.700	174.600	38.400	20.800

- o des recettes de transfert et de prestations supplémentaires :

- le subside régional (Iriscare) : 1.006.300 €;
- l'exonération ONSS pour les art 60 : 38.400 €;
- des recettes de cotisations patronales internes : 20.800 €.

- o des dépenses et recettes supplémentaires au niveau de la facturation interne entre les services concernés et la fonction Covid.

- 2) les soldes non consommés en 2020 du volet personnel (196.600 €) et du volet aide (1.300.000 €) sur le subside fédéral spécial Covid de 4.840.800 € induisent les adaptations budgétaires suivantes :

- o la diminution des dépenses de personnel de 196.600 € et des écritures de facturations internes qui en découlent entre les fonctions concernées, la fonction Covid et la fonction prélèvement;
- o la diminution des dépenses d'aides complémentaires à destination des citoyens impactés financièrement par la crise du coronavirus en matière de logement, d'énergie, d'aides psychosociales, de santé, d'aides à l'accessibilité numérique et d'aides financières diverses, besoin de première nécessité) de 1.300.000 € et des écritures de facturations internes qui en découlent entre la fonction Covid et la fonction prélèvement;
- o l'augmentation de la dépense de prélèvement de 1.496.600 € afin d'alimenter le fonds spécifique (subside Covid Fed) qui servira à financer le report de ces dépenses en 2021 ;

Par ailleurs, nous avons prévu une marge de 500.000 € tant en dépenses qu'en recettes de prélèvement afin de disposer de crédits budgétaires suffisants si les soldes non consommés s'avéraient plus importants que les estimations retenues à ce jour. Ces écritures n'impactent aucunement le budget global du CPAS.

- 3) la révision à la hausse du budget relatif aux « primes 50 € » dans le cadre du subside spécial Covid du fédéral (+172.500 €). Le subside augmentant à due concurrence, ceci n'a donc aucun impact sur le résultat du CPAS;
- 4) les adaptations budgétaires à la fonction 8790 « Covid-19 » dues à la seconde vague de la pandémie du Coronavirus qui a engendré des dépenses supplémentaires pour le CPAS de l'ordre de 391.000 €. Il s'agit des exonérations loyers, de dépenses liées à

l'alimentation pour le personnel de première ligne ainsi que des frais d'intérim nursing. Ces coûts supplémentaires sont financés par un prélèvement à due concurrence sur la provision Covid-19.

- 5) les augmentations en matière d'octroi, de récupérations et de restitutions des revenus d'intégration et des aides sociales équivalentes en fonction des suivis budgétaires réalisés et du contrôle Actiris 2018. Ces augmentations n'engendrent aucun impact pour le CPAS ;
- 6) les adaptations nécessaires suite au contrôle TVA qui a eu lieu en 2020 pour toutes les entités de l'unité. Ces adaptations consistent en :
 - a. la régularisation de la TVA 2019-2020 au sein du Service du Linge (+27.200€). Ceci n'a pas d'impact au niveau du CPAS car la TVA supplémentaire que notre service du linge devra payer sera refacturée à la Ville de Bruxelles.
 - b. la régularisation de la TVA relative aux factures alimentaires (LCB) pour les années antérieures à 2020 (+21.500 €). Cette mesure sera financée par des économies de personnel au sein du service des travaux.
- 7) la révision à la hausse du budget des intérêts de retard (+ 30.000 €). Cette mesure sera financée par des économies de personnel au sein du service des travaux;
- 8) l'adaptation des budgets au sein de la fonction 832040 « subside épanouissement socio-culturel » suite à une nouvelle répartition de ce subside. Ces adaptations n'ont pas d'impact sur le résultat du CPAS.

4. Budget d'investissement

Recettes	Budget 2020 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Interventions	15.519.600	0	0	15.519.600
Aliénations	12.865.200	0	0	12.865.200
Financements	20.088.500	0	0	20.088.500
Prélèvements	9.982.200	99.600	0	10.081.800
Facturation interne	36.319.500	99.600	0	36.419.100
Total Recettes d'invest.	94.775.000	199.200	0	94.974.200

Dépenses	Budget 2020 M	Augmentation	Diminution	NV Budget
Contributions	1.619.900	0	0	1.619.900
Investissements	30.016.900	99.600	0	30.116.500
Dette	13.396.900	0	0	13.396.900
Prélèvements	26.337.300	0	0	26.337.300
Facturation interne	36.319.500	99.600	0	36.419.100
Total Dépenses d'invest.	107.690.500	199.200	0	107.889.700

<i>Résultat d'investissement</i>	<i>-12.915.500</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-12.915.500</i>
----------------------------------	--------------------	----------	----------	--------------------

A reporter dans le résultat d'exploitation	12.915.500	0	0	12.915.500
--	------------	---	---	------------

Résultat global	0	0	0	0
------------------------	----------	----------	----------	----------

L'augmentation de 99.600 € observée à la rubrique "Investissements" au niveau de la fonction Covid-19 s'explique par l'extension des lignes de transport de sacs de linge sale et par l'achat de deux tables ergonomiques pour plier et emballer le linge au niveau de la buanderie.

Le financement se fera dans un premier temps par le fonds de réserve d'investissement dans l'attente notamment d'une réponse dans le cadre du subside européen (Covid).

5. Propositions

- Vu l'arrêté du 19 février 1998 du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune de Bruxelles-Capitale fixant les plans comptables applicables à la comptabilité des centres publics d'action sociale de la région bilingue de Bruxelles-Capitale ;
- Vu l'article 14 § 1 et 3 de l'Arrêté du Collège réuni de la Commission Communautaire Commune du 26 octobre 1995 portant règlement général de la comptabilité des centres publics d'action sociale de la Région de Bruxelles - Capitale ;
- Considérant la nécessité d'adapter les crédits budgétaires ;
- Considérant que la présente modification budgétaire est présentée en équilibre et n'engendre aucune incidence financière sur la dotation communale ;

Veuille le Conseil de l'Action Sociale :

- a) Arrêter la présente modification budgétaire portant modification aux budgets d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2020 du C.P.A.S de Bruxelles ;
- b) Autoriser l'envoi de la présente modification budgétaire aux autorités de tutelle aux fins d'approbation ;

La Conseillère adjointe ff,

Le Directeur,

La Directrice générale,

Emilie DEMARTIN

Diamantis ANTONIOU

Nathalie ANDRÉ

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION.....	1
2. RECAPITULATIF DE LA MODIFICATION BUDGETAIRE 2020 N°4	2
2.1. Récapitulatif du budget d'exploitation (tenant compte du correctif budgétaire)	2
2.2. Récapitulatif du budget d'investissement	2
3. BUDGET D'EXPLOITATION.....	3
4. BUDGET D'INVESTISSEMENT.....	5
5. PROPOSITIONS	6